

envers les autres au sujet de nos écarts d'opinion afin d'unir ce pays et d'édifier une grande nation. Nous devons faire preuve de coopération et de tolérance dans le choix d'un drapeau dont nous serons tous fiers.

Certains honorables députés vont sans aucun doute dire qu'un comité a déjà étudié cette question et en est venu à une décision. Ce n'est pas tout à fait exact. J'ai par-devers moi trois modèles de drapeaux différents. Tout en me rendant compte qu'il ne m'est pas permis de montrer ces modèles à la Chambre, j'aimerais les décrire. Un des modèles comporte une feuille d'érable, une bande rouge ornée de l'Union Jack à gauche, et une autre bande rouge fleurdelisée à droite. Sauf erreur, ce modèle a été rejeté par le comité.

Il y a aussi un autre dessin à trois feuilles d'érable flanquées à droite et à gauche, de deux bandes bleues. Quand le comité s'est prononcé à ce sujet, il a jugé préférable, de ne pas le rejeter, mais de le retenir pour procéder par le vote au choix entre ce modèle et celui à l'unique feuille d'érable flanquée de deux bandes rouges. Finalement, le comité a dû se décider. On lui a, pour ainsi dire, forcé la main. Je n'ai nulle intention d'attribuer des motifs dans cette affaire, mais je crois que le public canadien nourrit des doutes sérieux sur ce qui a motivé cette pression. En tout cas, le rapport du comité mentionne le dessin comportant une seule feuille d'érable encadrée, de chaque côté, par une bande rouge comme le drapeau canadien distinctif de son choix. C'est complètement défigurer les faits. Le comité a déclaré préférer ce drapeau au pavillon tricolore Pearson à deux bandes bleues. Le comité n'a fait que choisir le modèle qu'on nous soumet maintenant de préférence à celui qu'avait proposé M. Pearson.

La population ne sait plus au juste quelle décision le comité a prise. Or, s'il y a de la confusion à cet égard, le public ne se rend certainement plus compte des divers modèles qu'a désignés le Parlement et a donc le droit d'exprimer son opinion par la voix d'un plébiscite. On pourrait se demander quelle solution le comité a apportée au problème et si sa décision était unanime. Si le comité avait décidé que le drapeau qu'on nous présente en ce moment était celui qu'il fallait au Canada, de préférence à tous les autres modèles qu'on lui avait soumis, ce serait une tout autre chose et débattre plus longtemps la question serait enfreindre le Règlement. Cependant, ce n'est pas le cas.

[M. Woolliams.]

Soyons francs et examinons ce qu'il faut penser de la décision du comité du drapeau. Quand nous formions le gouvernement, les conservateurs étaient plus nombreux, au sein des comités, que les libéraux, les membres du PSD, les néo-démocrates ou les membres du Crédit social. Évidemment, nous ne comptons des membres du Crédit social en cette Chambre que depuis quatre ans, mais cela ne change rien à la question. Les comités sont formés en majorité de membres du parti ministériel. C'était la même chose au sein du comité du drapeau formé par le gouvernement libéral. Ce comité a décidé par un vote majoritaire exactement ce que le gouvernement voulait. En fait, il n'a pas tranché le problème qu'on lui avait soumis.

Je sais bien que certains députés diront que notre parti avait demandé la création d'un comité, mais je répondrai qu'un comité qui travaille comme ce comité l'a fait, qui remplit une fonction, ne se trouve pas à le faire comme on s'y attendait, ou comme on le lui avait demandé. Le rapport de ce comité ne démontre pas qu'il a rempli la fonction qu'on attendait de lui, car il y est dit, en somme, que le comité approuve aveuglément un certain modèle de drapeau. Je suis certain qu'on n'a examiné aucun modèle de drapeau avant de l'avoir approuvé et je dirai même que c'est un fait.

La plupart des Canadiens se rappellent aujourd'hui ce que des porte-parole libéraux ont dit dans le passé au sujet de leur droit d'exprimer une opinion sur une question aussi importante. A cet égard, j'aimerais citer, non pas un éditorial, mais ce que M. Jack Doupe a dit à ce sujet. C'est un fait historique et j'espère que personne ne le contredira. M. Doupe a déclaré:

Dans ses documents sur Mackenzie King, J. W. Pickersgill fait un compte rendu de la conférence tenue à Québec pendant la guerre, en 1943. Il y rappelle un événement, sans doute loin d'être unique en son genre, plus typiquement canadien et plus frappant que tous ces bills d'intérêt privé. Voici ce qu'il dit:

«Plus tard, ce même après-midi, se promenant sur la terrasse de la Citadelle avec l'un de ses secrétaires, Mackenzie King (Pickersgill cite) «vit le drapeau canadien et l'Union Jack flottant côte à côte sur le terrain.»

C'est ce qui est arrivé et c'est l'opinion que semble avoir exprimée le ministre des Transports (M. Pickersgill) qui a dit avoir tout organisé cela la veille. Il est censé avoir déclaré:

«J'avais été mécontent de voir l'Union Jack flotter au-dessus du drapeau canadien, le jour où Churchill est arrivé. Plus tard, il avait suggéré à Churchill qu'il conviendrait de hisser les drapeaux